



Andernos le 31/05/2013

Objet: Travaux de dégagement des mattes à l'entrée  
du port de Fontaine-Vieille, Taussat, commune de Lanton

À Monsieur le Maire de Lanton  
En son Hôtel de Ville

Copie à: Monsieur le Sous-Préfet d'Arcachon,  
SIBA, DREAL Gironde, DDTM

Monsieur le Maire,

A plusieurs reprises dans le passé, nous nous sommes opposés aux méthodes de dragage utilisées par votre municipalité, les jugeant destructrices pour l'écosystème du Bassin d'Arcachon, déjà fortement fragilisé, notamment par la régression dramatique des zostères. La présence massive des MES, matières en suspension, augmente s'il en était besoin la turbidité très élevée des eaux du Bassin et diminue d'autant la photosynthèse nécessaire à la survie des rares herbiers de zostères survivants, base de ce biotope autrefois si riche, et maintenant si dégradé.

Le dragage effectué ce jour selon vos directives a malheureusement suivi la même méthode, c'est-à-dire un rejet pur et simple sur l'estran. Ces travaux sont effectués non seulement au détriment de la flore mais également de la courantologie, car ces vases fluides extrêmement mobiles vont naturellement se déposer dans les parties les plus basses, c'est-à-dire les chenaux, accentuant ainsi la diminution de l'effet de chasse, ce qui de toute évidence est à l'inverse du résultat souhaité.

Ce dragage voulait, semble-t-il, répondre à un souhait des plaisanciers du port de Fontainevieille qui demandaient l'enlèvement des deux « caouennes » sablonneuses obstruant l'accès au port, ce qui n'est pas du tout le cas puisque seule la partie tribord a été partiellement excavée et que le creusement d'une souille à la jonction du chenal ne permettra en rien une facilitation d'accès à la darse envasée.

Nous pensions que les erreurs des précédents dragages effectués étaient dues à votre méconnaissance des problèmes environnementaux du Bassin d'Arcachon, mais la situation a largement évolué. Vous cumulez maintenant la totalité des responsabilités environnementales régionales qu'elles soient maritimes ou botaniques, vous ne pouvez donc continuer à ignorer les conséquences de tels travaux inadaptés à la fragilité du milieu et exécutés sur le Domaine Public Maritime sans aucune concertation citoyenne, par des organismes de travaux publics, sans relation apparente avec le SIBA, spécialisé dans ce type de travaux.

En conséquence, nous souhaiterions qu'à l'avenir vous mettiez en conformité vos actes avec votre déclaration lors de votre nomination au Conseil national de la mer et des littoraux:

« ...vise à tout mettre en œuvre pour avoir un bon état écologique des eaux européennes »

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations

Pour les Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon, la représentante légale